



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°14 -

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250617-250617_14-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers absents : **4**

OBJET :
Création d'une Commission d'Indemnisation à l'Amiable (CIA) du préjudice commercial lié aux travaux réalisés dans le cadre du NPNRU de THIERS

SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 11 juin 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON ; Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Michelle MAGNOL à David DERROSSIS ; Sérap ALP à Eric BOUCOURT ; Sylvain HERMAN à Pierre CONTIE ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Pepa CAENEN ;
Yoann BENTJAC ;

Secrétaire de séance :

Bernard DUNIAT



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 063-216304303-20250617-250617_14-DE



C.M. 17.06.2025

- N°14 -

CRÉATION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION À L'AMIABLE DU PRÉJUDICE COMMERCIAL LIÉ AUX TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU NOUVEAU PLAN NATIONAL DU RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) DE THIERS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la réalisation de travaux d'aménagements et de réhabilitation dans le centre ancien dans le cadre du Nouveau Plan National du Renouvellement Urbain (NPNRU) ;
- Considérant la nécessité de centraliser les demandes d'indemnisation des commerçants ayant subi un préjudice abnormal et spécial de baisse du chiffre d'affaires du fait de ces travaux ;
- Considérant la nécessité de créer une commission chargée d'examiner les dossiers transmis à cet effet et de donner un avis sur les demandes d'indemnisation présentées ;
- Considérant la proposition de fixer la composition de cette commission d'indemnisation amiable comme suit :
 - Président : Professionnel du droit et son suppléant
 - Membres avec voix délibérative :
 - un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Chambre de Commerce et d'industrie du Puy-de-Dôme ;
 - un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme ;
 - un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'ordre des experts comptables.
- Membres associés sans voix délibérative :
 - un technicien de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme ;
 - un technicien de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme ;
 - un agent de la Ville de Thiers
- Considérant la proposition de règlement intérieur et modalités de fonctionnement de la commission ainsi que les périmètres d'indemnisation proposés en annexe.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- Approuve la création d'une commission d'indemnisation à l'amiable du préjudice commercial ;
- Approuve la composition de la commission telle que proposée ci-dessus ;
- Approuve le règlement intérieur et modalités de fonctionnement de la commission ainsi que les périmètres d'indemnisation proposés en annexe ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Bernard DUNIAT

Le Maire,


Stéphane RODIER
